



⇒ Communiqué de presse

Vendredi 15 octobre 2010



Contrat Région-Pays de Vannes 2006-2012

Un programme de 10,7 M€ autour de 16 projets d'envergure régionale

Instruments de mise en œuvre de la politique territoriale du Conseil régional de Bretagne, les contrats Région-Pays, signés entre 2006 et 2007, font l'objet d'une « clause de revoyure » à mi-parcours. Gwenegan Bui, Vice-président de la Région chargé de la politique territoriale et numérique, s'est engagé dans un tour de Bretagne pour signer ces avenants, aboutissements de négociations menées tout au long de l'année 2009. Etape à Surzur, dans le Pays de Vannes, le 15 octobre.

Portant sur une dotation globale de près de 10,7 M€, le contrat Région-Pays de Vannes comporte, notamment, **16 projets structurants d'intérêt régional (bénéficiant d'un total de 7,8 M€ de subventions régionales)**. Dans le cadre de cette révision, qui préserve l'esprit général du contrat, 5 projets prévus dans le contrat initial ont été abandonnés, permettant ainsi de revoir à la hausse les dotations régionales accordées aux 16 projets renégociés.

Centré sur un petit nombre d'opérations, le contrat Région-Pays de Vannes est **principalement axé autour de deux thématiques**. Les opérations liées au **tourisme et au sport** représentent ainsi, à elles seules, un tiers des subventions accordées aux projets d'envergure régionale avec, par exemple, la création de deux piscines à Questembert et Surzur. Le **centre aquatique de Surzur**, visité à l'occasion de la signature de l'avenant au contrat ce 15 octobre, a notamment bénéficié d'une subvention régionale de **1,6 M€** pour un investissement total de 7,3 M€. Avec des équipements intérieurs (bassins, bain bouillonnant...) et extérieurs (pentaglisserie et rivière rapide), l'équipement utilisé par les scolaires est aussi destiné aux touristes en période estivale puisqu'il est situé sur la route qui mène à la Presqu'île de Rhuys, à proximité de plusieurs campings.

L'accès à la culture avec, en particulier, **4 projets de médiathèque à Vannes, Surzur et Plescop** -et une enveloppe totale de subventions régionales de 1,46 M€-, est également très présent dans ce contrat.

Une enveloppe numérique de plus de 900 000 €

La Région Bretagne souhaite assurer la cohérence du développement numérique sur son territoire, **tout en laissant les collectivités libres des aménagements sur leur propre espace géographique**. Elle a donc décidé, en 2009, d'accorder à chaque Pays une enveloppe numérique, lors de la révision des contrats.

Le Pays de Vannes, qui a bénéficié d'une enveloppe de **907 362 €, construit actuellement sa démarche numérique** en établissant un diagnostic et en définissant les priorités qui en découleront. Des projets liés aux **infrastructures**, avec, notamment, la pose de fourreaux dans les zones d'activité majeures, et des opérations liées au **service**, avec la création des portails Internet de certaines communautés de communes ou la mise en réseau d'équipements culturels, pourront ainsi être développés dans le cadre de cette enveloppe numérique.

Contacts Presse

Odile Bruley - Rose-Marie Louis - Gaël Le Saout

Accueil presse : 02 99 27 13 54 - Fax : 02 99 27 13 34 - presse@region-bretagne.fr

www.bretagne.fr

Communiqués, dossiers de presse, photos libres de droit...
Accédez directement à l'Espace Presse sur www.bretagne.fr/presse

La révision du contrat Région-Pays de Vannes

Après révision à mi-parcours, le Contrat Région-Pays de Vannes 2006-2012 porte sur une dotation globale de 10 683 803 € :

- une dotation de 7 842 148 € pour l'enveloppe 2, destinée à financer les projets structurants pour le Pays. A ce jour, 9 des 16 projets d'envergure régionale inscrits au contrat ont déjà bénéficié de la subvention régionale prévue (soit plus de 4 M€ déjà accordés).
- une dotation de 1 455 522 € pour l'enveloppe 3 au titre du financement de projets locaux, définis au fur et à mesure et soumis à l'examen du comité local,
- une dotation numérique de 907 362 €,
- une dotation ingénierie de 494 162 €.

Deux exemples de projets

Le centre aquatique de Surzur

Au croisement de la Communauté d'agglomération de Vannes et des Communautés de communes de Muzillac et Questembert, le centre aquatique de Surzur répond à la volonté du Pays d'améliorer la qualité de vie de sa population en offrant un maillage d'équipements qui facilite la pratique d'activités sportives.

Ouvert début 2010, le centre propose, en intérieur, un **bassin de perfectionnement de 250 m²** comprenant 4 lignes d'eau sur une profondeur de 1,10 à 1,80 mètre, un **bassin d'initiation de 125 m²**, 1 pataugeoire de 50 m² et un espace détente avec sauna, hammam et bain bouillonnant. **A l'extérieur**, un pentaglisse et une rivière rapide ont également été aménagés.

Avec **75 000 entrées sur les 9 premiers mois de l'année**, la fréquentation de l'équipement est à la hauteur des prévisions les plus hautes. Au-delà des pratiques de loisirs, le centre aquatique accueille un public de scolaires provenant de Vannes Agglomération et des communes alentour ; et, alors qu'il est situé au carrefour de 3 campings, il a ouvert ses portes à **plus de 30 000 visiteurs et touristes durant la saison estivale**.

Pour le fonctionnement de la nouvelle structure, 9 emplois permanents ont été créés ; ils sont épaulés par 6 saisonniers durant la période estivale.



Conçu pour être **économe en énergie et en eau**, le centre aquatique a bénéficié d'une subvention régionale de **1,6 M€ pour un investissement total de 7,37 M€**.



Le pays de Vannes en chiffres

- 1 communauté d'agglomération (Vannes Agglomération) et les 5 communautés de communes : de la Presqu'île de Rhuys, du Loc'h et des pays de Muzillac, Questembert et La Roche Bernard ;
- 60 communes,
- 198 902 habitants (2007),
- un territoire de 1 523 km²

Structuration d'un véritable réseau de médiathèques : exemple de la commune de Surzur

Pour les élus du Pays de Vannes, chaque habitant doit pouvoir accéder, à proximité de son domicile, à la connaissance et à la découverte grâce à **un réseau de médiathèques structuré sur l'ensemble du territoire**. Ces dernières années, l'offre s'est étoffée à Arradon, Saint-Avé, Baden, Questembert ou encore Sarzeau, communes dont les équipements connaissent une fréquentation croissante.

Le Pays a souhaité poursuivre ce maillage avec **4 nouvelles médiathèques** inscrites dans le cadre du contrat Région-Pays : 2 sur **Vannes** (médiathèque centrale et celle des quartiers Tohannic et Beaupré), une à **Plescop** qui comprend aussi un foyer des jeunes, et une à **Surzur** (subvention Région 1,46 M€ pour un investissement total de 17,6 M€).

Avec une augmentation de 39% de sa population entre 1999 et 2005, la commune de Surzur n'offrait plus d'équipement de lecture publique adapté aux besoins de ses habitants. La **nouvelle médiathèque construite en centre bourg** se situe au cœur de la zone Lobreont qui accueille également de nouveaux services marchands.

Elle comprend notamment, sur une surface de **450 m²**, des espaces de lecture différenciés pour les enfants, les jeunes et les adultes, des lieux de travail et d'exposition, un auditorium ou encore une salle informatique. Tous ces espaces sont organisés autour d'une borne centrale que constitue la banque de prêts (livres, magazines, CD-Rom, DVD...).



Si les bénévoles participent toujours à l'accueil des 1 100 lecteurs, la structure fonctionne désormais avec **des personnels permanents, une directrice et un agent du patrimoine**. Elle est ouverte **23 heures chaque semaine** : 8 heures réservées à l'accueil des scolaires et 15 heures à tous les publics, en particulier les mercredis et samedis.

L'investissement de 882 000 € a été subventionné par la Région à hauteur de **176 459 €**.



Les signataires de l'avenant au contrat Région-Pays 2006-2012

- Gwenegan Bui, Vice-président de la Région Bretagne chargé de la politique territoriale et numérique,
- Jean Thomas, Président du GIP du pays de Vannes et Président de la communauté de communes de La Roche Bernard,
- François Goulard, Président de la communauté d'agglomération du pays de Vannes,
- Gérard Labove, Président de la communauté de communes de la Presqu'île de Rhuys,
- Gilles-Marie Pelletan, Président de la communauté de communes du Loc'h,
- André Pajolec, Président de la communauté de communes du pays de Muzillac,
- Paul Paboeuf, Président de la communauté de communes du pays de Questembert.

Les 16 projets d'envergure régionale du contrat Région-Pays de Vannes (projets de l'enveloppe 2)

PROJETS	Budget total	Part Région
Pour une définition de stratégies territoriales de développement économique et social		
Construction de locaux pour le Groupement local d'employeurs Vénétiens	615 140 €	80 000 €
Pour une Bretagne équilibrée, accessible et connectée à l'Europe et au Monde		
Vannes : Passage souterrain de Kerino	33 M€	1,64 M€
Pour une affirmation de la vocation et de la spécificité maritimes de la Bretagne		
CA du Pays de Vannes : Plan nautique intercommunal de Baden	2,6 M€	755 431 €
CC Pays de Muzillac : Création d'une base nautique à Arzal	392 000 €	168 000 €
Pour une Bretagne équitable et solidaire		
Création d'une plate-forme des associations du Pays de Vannes	75 676 €	33 886 €
Pour la mise en place concertée d'un véritable service public de la culture		
Aménagement du Palais des Arts de Vannes (tranche 2)	5,92 M€	592 000 €
Vannes : Médiathèque centrale	14,2 M€	920 000 €
Vannes : Médiathèque de quartier (secteurs Tohannic / Beaupré)	1,5 M€	150 000 €
Surzur : Construction d'une médiathèque	882 297 €	176 459 €
Plescop : Construction d'une médiathèque et d'un foyer des jeunes	994 089 €	210 000 €
CC du pays de Questembert : Mise en réseau des médiathèques et bibliothèques	52 544 €	8 932 €
Pour un développement touristique et sportif et des loisirs de qualité		
CA du Pays de Vannes : Schéma de signalisation touristique	109 743 €	54 871 €
CC de Questembert : Schéma de signalisation touristique	67 928 €	33 964 €
Nivillac : Construction d'un ensemble sportif	900 000 €	180 000 €
Questembert : Piscine intercommunale	7,04 M€	1,24 M€
Surzur : construction d'un centre aquatique	7,37 M€	1,6 M€
Total : 16 projets	75,72 M€	7,84 M€

Les contrats Région - Pays : mode d'emploi

La politique territoriale du Conseil régional de Bretagne (les contrats Région – Pays) est construite autour d'une enveloppe globale impliquant la définition de priorités et de projets d'envergure régionale ainsi que quelques projets d'intérêt plus local. La collectivité souhaite ainsi créer un maillage de pays complémentaires et non concurrents pour parvenir à un développement solidaire de la Bretagne.

Au croisement des priorités régionales et des projets de chaque territoire, les contrats Région-Pays définissent les actions structurantes à mettre en œuvre. Le budget qui leur est consacré jusqu'en 2012 s'élève à 276 M€.

4 enveloppes dédiées au financement de projets

Chaque contrat Région - Pays est défini autour de 4 enveloppes distinctes :

- la 1^{ère} recense l'ensemble des interventions de la Région sur le Pays dans le cadre de ses politiques (investissements immobiliers dans les lycées, infrastructures et transports...) ; ces actions qui sont financées par ailleurs n'entrent pas dans le contrat proprement dit.
- la 2^{ème} est destinée à financer des projets structurants pour le Pays et présentant un intérêt régional. Elle comprend les opérations placées au cœur des négociations et décidées conjointement par la Région et le pays.
- la 3^{ème} est utilisée pour le financement de projets plus locaux, définis au fur et à mesure et soumis à l'examen du comité local.
- une 4^{ème} enveloppe a été ajoutée en 2009. Afin d'assurer la cohérence du développement numérique de la Bretagne tout en laissant les collectivités libres des aménagements sur leur territoire, la Région a doté chaque pays d'une enveloppe numérique. Au total, ce sont 16 M€ qui ont été accordés aux pays lors de la révision afin de leur permettre de financer différents types de projets :
 - des infrastructures visant à accroître le débit pour parvenir à une couverture en très haut débit ;
 - des actions en faveur du développement des usages : e-administration, lutte contre la fracture numérique, services aux entreprises ;
 - des études : plan directeur optique, stratégie de développement des usages...

Des crédits d'ingénierie complètent ces enveloppes afin de donner aux Pays les moyens de suivre et d'analyser l'évolution de leurs projets.

Le comité local

Composé notamment des signataires du contrat et des conseillers régionaux du territoire, le comité local est le lieu de suivi de l'avancement des grands projets figurant dans les deux premières enveloppes. Il sélectionne, par un vote à la majorité, les projets d'envergure locale de la 3^{ème} enveloppe ainsi que les projets numériques.

Une révision à mi-parcours

Trois ans après sa signature, chaque contrat Région - Pays fait l'objet d'une révision permettant, à la Région et au Pays, d'apprécier la mise en œuvre du contrat dans son ensemble et de faire évoluer la liste des projets. Courant 2009, les 21 contrats Région - Pays ont été révisés et font aujourd'hui l'objet de signature d'avenants.

Basé sur des échanges entre la Région et les territoires, le processus de révision a permis de mettre en avant la qualité des projets réalisés. La Région s'est montrée particulièrement attentive à la cohérence territoriale des projets et à la manière dont ils intègrent les exigences du développement durable. Elle veille, par ailleurs, à leur participation au développement culturel du territoire ainsi qu'à leur contribution à la valorisation du bilinguisme ; ces deux aspects ont été pris en compte dans la quasi-totalité des projets présentés.

Tous les Conseils de développement ont été amenés à participer à la démarche de révision, en participant aux choix opérés localement et en communiquant un avis à la Région afin de lui faire part de leur analyse sur les propositions qui lui étaient transmises.

Ainsi, au terme de cette révision, 710 projets sont inscrits dans le cadre de la 2^{ème} enveloppe des contrats Région – Pays.

Cette période de révision a également révélé le fait que la contractualisation à l'échelle des Pays a été le **moteur d'un réel dialogue entre les élus locaux**. De même, la forte implication des conseils de développement dans le processus de révision et la qualité des avis émis sur les propositions des Pays sont à relever, témoignage de la vitalité du dialogue local.



Les 21 projets d'avenants aux contrats de pays en chiffres

- 253 nouveaux projets,
- 154 projets renégociés,
- 210 projets abandonnés,
- soit un total de 710 projets accompagnés par la Région dans le cadre de l'enveloppe 2.